



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lycée polyvalent
Jacques Brel

académie
Lyon

éducation
nationale

Vénissieux, le 14 juin 2021

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration

aux

Membres du Conseil d'administration

Secrétariat de direction

n°

Affaire suivie par
Caroline FORGEARD

Téléphone
04 72 50 31 60

Télécopie
04 72 90 11 98

Courriel
Ce.0692717d@ac-lyon.fr

2 rue Albert Jacquard
69200 VENISSIEUX

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/brel/>

Objet : convocation au conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du **Conseil d'Administration n°7** du lycée polyvalent qui se tiendra

Le mardi 29 juin 2021 à 18 heures

Ce conseil d'administration se déroulera en distanciel, le code de connexion vous parviendra ultérieurement.

Vous veillerez à confirmer votre présence par retour de mail (ce.0692717d@ac-lyon.fr) avant le lundi 28 juin 2021.

En début de séance, il sera procédé au vote du procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 27 mai 2021.

Ordre du jour :

1. Conventions - contrats ;
2. Attribution des logements de fonction ;
3. Contrats AED- AP- AESH ;
4. DBM ; DO ;
5. Calendrier PFMP et des alternants en BTS ;
6. Listes des manuels scolaires ;
7. Projets 2021 -2022 ;
8. Règlement intérieur ;
9. Voyages et sorties ;
10. Questions diverses.

Toute question à ajouter à l'ordre du jour devra parvenir au Chef d'établissement deux jours avant la réunion, sauf les questions portant sur les domaines définis par le Code de l'Education qui doivent obligatoirement avoir fait l'objet d'une instruction préalable en Commission Permanente.

Le Proviseur
Président du Conseil d'Administration

D. COURSOUDON

Séance n° 7 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29/06/2021

Nom Etablissement : LPO Jacques Brel

Adresse : 2 rue Albert Jacquard 69200 VENISSIEUX

Type :

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 COURSDON	Damien	X							
Adjoint au chef d'établissement	2 MOYROUX	Olivier	X							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 ASSUNÇAO	Paul	X							
Conseiller principal d'éducation	4 PELLAT	Ronny	X							
Chef des travaux	5 PAGES	Cécile	X							
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 BUFFARD	Laurent		X		1 COATIVY	Muriel			X
	2 KOTARAC	Andréa		X		2 DEBU	Raphaël			X
Représentants de la commune siège	1 BRAIKI	Bayrem		X		1 NDIAYE	Hamdiatou			X
	2 BRIKH	Sophia	X			2 BENAISSA	Monia			X
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1 ODET	Hervé		x						
Si membres administration < 5	1									
	2									
Total du premier tiers 10										
IV - ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 BRUNON	Philippe		x		1 ES SBIHI	Driss			X
	2 ARCHAMBAULT	Muriel	X			2 THEVENIN	Isabelle	X		
	3 BOUCHERE	Céline	X			3 BESSE	Rémy		X	
	4 THENOT	Cécile	X			4 BEAL	Margot			X
	5 GONTARD	Elsa	X			5 HARDY	Lise			X
	6 MARTEL	Catherine	X			6 MATHIAS	Leïla			X
	7 PHANTHACHITH	Jimmy			X	7 BISSARDON	Eloïse			X
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 TOSELLO	Hélène	X			1 NAJI	Jamila			X
	2 GIORDANO	Frédéric	X			2 FORGEARD	Caroline			X
	3 ZEKRI	Mohamed	X			3 KEMPF	Eric			X
Total du deuxième tiers 10										
V - ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 BOUKOUM	Souad	X			1				
	2 AOUDH	Jocelyne		X		2				
	3 REMOND	Nathalie			x	3				
	4 FERKIOUI	Linda		X		4				
	5					5				
- ELUS DES ELEVES	1 IBRAHIM	Rayanne		X		1 KADI	Jibril			X
	2 LALE	Mehmet		x		2 GOUSSE	Manuel			X
	3 TEDBIRT	Slimane				3 CHANEL	Emma			X
	4 CHENNOUF	Ayah		X		4 WISMAN	Maëlle			X
	5 RENOUD	Arthur		X		5 AHAMADA	Kassim			X
Total du troisième tiers 10										
					Total titulaires			Total suppléants		
					15	11	02	01 15 02		
Total membres du CA		30		Quorum		16		Total présents à la séance		16

Secrétaire de séance :

Président
Damien COURSDON
LPO Jacques Brel
Venissieux

Liste d'émargement

Administration - membres de droit (4)	Nom - Prénom	Émargement	mode distanciel	Excusé
Chef d'établissement	COURSODON Damien		×	
Adjoint au chef d'établissement	MOYROUX Olivier		×	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	ASSUNÇÃO Paul		×	
Conseiller Principal d'Éducation	PELLAT Ronny		×	
Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement	PAGES Cécile		×	
Elus locaux				
Collectivité territoriale rattachement	BUFFARD Laurent			
	KOTARAC Andréa			
	COATIVY Muriel (<i>suppléante</i>)			
	DEBU Raphaël (<i>suppléant</i>)			
Représentants de la commune siège	BRAIKI Bayrem			
	BRIKH Sophia		×	
	NDIAYE Hamdiatou (<i>suppléant(e)</i>)			
	BENAISSA Monia (<i>suppléant(e)</i>)			
Personne qualifiée				
	ODET Hervé			
Élus des personnels de l'établissement				
Personnels d'enseignement et d'éducation	BRUNON Philippe			×
	ARCHAMBAULT Muriel		×	
	BOUCHERE Céline		×	
	THENOT Cécile		×	
	GONTARD Elsa		×	
	MARTEL Catherine		×	
	PHANTHACHITH Jimmy			×
	ES SBIHI Driss (<i>suppléant(e)</i>)			×
	THEVENIN Isabelle (<i>suppléante</i>)		×	
	BESSE Rémy (<i>suppléant(e)</i>)			
	BEAL Margot (<i>suppléant(e)</i>)			
	HARDY Lise (<i>suppléant(e)</i>)			
	MATHIAS Leïla (<i>suppléant(e)</i>)			×
	BISSARDON Eloïse (<i>suppléant(e)</i>)			×

	Nom - Prénom	Emargement	mode distanciel	Excusé
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	TOSELLO Hélène		x	
	GIORDANO Frédéric		x	
	ZEKRI Mohamed		x	
	NAJI Jamila (suppléant(e))			
	FORGEARD Caroline (suppléant(e))			
	KEMPF Eric (suppléant(e))			
Élus des parents d'élèves				
	BOUKOUM Souad		x	
	AOUADH Noëlle			
	REMOND Nathalie			x
	FERKIOUI Linda			
Élus des élèves				
	IBRAHIM Rayanne			
	LALE Mehmet			
	TEDBIRT Slimane			
	CHENNOUF Ayah			
	RENOUD Arthur			
	KADI Jibril (suppléant(e))			
	GOUSSE Manuel (suppléant(e))			
	CHANEL Emma (suppléant(e))			
	WISMAN Maëlle (suppléant(e))			
	AHAMADA Kassim (suppléant(e))			

Année Scolaire 2020-2021
Séance n° 7

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL
Mardi 29 juin 2021**

A 18h10, le quorum étant atteint, Monsieur Coursodon, proviseur du Lycée polyvalent, ouvre la séance. Monsieur Moyroux accepte d'être secrétaire de séance.

La séance a lieu à distance.

Le président du conseil d'administration propose aux membres du CA l'ordre du jour suivant :

1. Projets 2021-2022 ; un seul projet sera présenté au CA Action collective - Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes, les projets dans le cadre de l'action culturelle étant en cours de rédaction. Point basculé en point 1 pour permettre à M. Levesque assistant social de présenter le projet et d'être ensuite libéré
2. Conventions – contrats ;
3. Attribution des logements de fonction ;
4. Contrats AED
5. Calendrier PFMP et des alternants en BTS ;
6. Listes des manuels scolaires ;
7. Règlement intérieur ;
8. Voyages sorties ;
9. ANV et Remise gracieuse
10. DBM, DO ;
11. Questions diverses.

Monsieur Coursodon informe du report d'une partie du point 1 au prochain conseil d'administration en septembre, dans la mesure où nous ne disposons pas des projets DAAC.

L'ordre du jour de la séance est soumis au vote :

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité (124).

Le compte-rendu du CA N° 6 est soumis à l'approbation des membres du CA :

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : le compte rendu du CA n° 6 est adopté à l'unanimité (129).

1► Projet Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes

Cette année, le LPO Jacques Brel s'est engagé dans un travail avec les partenaires locaux dans l'objectif de construire une action collective favorisant l'autonomie et l'engagement des jeunes scolarisés dans notre établissement.

Des acteurs locaux tels que le BIJ, le PAEJ, le GPV, la médiathèque, l'EPJ, les centres sociaux et d'autres se sont donc mobilisés pour proposer aux jeunes une action qui prendra la forme d'un "jeu de piste" avec pour mot d'ordre : la découverte des ressources locales disponibles pour notre public.

L'action est prévue pour le 30 septembre 2021 et le 1 octobre 2021, dans la dynamique des journées d'intégration prévues la même semaine. Elle concernera les élèves "entrants" (2nd et 3PM) soit ~350 élèves.

En somme, une dizaine d'acteurs dont le LPO Jacques Brel proposeront 4 demi-journées d'action (4 fois la même action) pour 8 groupes de 10 à 11 élèves par demi-journée sous la forme d'un jeu de piste dans lequel les groupes circuleront sur le plateau et/ou dans le centre-ville de Vénissieux.

Un vote de principe pour cette action est proposé : **16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : Le principe de ce projet est adopté à l'unanimité (136).**

2> Conventions - contrats

Monsieur Coursodon demande l'accord du Conseil d'administration pour signer les conventions et contrats suivants:

a. Convention d'accueil en internat au lycée T. Garnier : La présente convention autorise l'hébergement au lycée Tony Garnier de 18 élèves du LPO Jacques Brel pour la période 2021-2022. Le tarif annuel plein restauration et hébergement est de 1 398 € pour 180 jours et 556.20 € pour la demi-pension (DP 5 jours).

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention d'accueil en internat au lycée T. Garnier est adoptée à l'unanimité (122).

b. Contrat Alise : La société ALISE assure la maintenance logiciel et matériel : 2 bornes ARCL100 RESA + 1 BORNE ARCL100 + 1 distributeur de plateaux.

Ce contrat prend effet à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 12 mois. Reconduction tacite dans la limite de 4 ans maximum.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Contrat Alise est adopté à l'unanimité (123).

c. Convention UFA paie intervenants : La présente convention est portée sur les prestations de rémunération des vacances UFA entre l'établissement mutualisateur de paie (Lycée LUMIERE) et l'établissement réalisateur (LPO BREL)

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Convention UFA est adoptée à l'unanimité (118).

d. Convention UFA Ducretet 2021-2023 : La présente convention est portée sur la mise en œuvre du BTS MCO (management commercial opérationnel). L'objectif est de former des vendeurs experts et de les préparer à une évolution vers des postes à responsabilités en management et en gestion commerciale. Nombre d'apprentis et de sections : 20 apprentis maximum, regroupés sur 1 section / an.

La convention est applicable à compter du 1 Septembre 2021, pour la durée du cycle de formation, soit 2 ans.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Convention UFA est adoptée à l'unanimité (132).

e. Convention UFA Ducretet 2020-2022 : La présente convention est portée sur la convention entre le CFA Ducretet et le LPO J. Brel pour la mise en œuvre du BTS MCO (management commercial opérationnel). L'objectif est de former des vendeurs experts et de les préparer à une évolution vers des postes à responsabilités en management et en gestion commerciale. Nombre d'apprentis et de sections : 20 apprentis maximum, regroupés sur 1 section / an. La convention est reconduite pour terminer la formation à compter du 1 Septembre 2021, pour la durée du cycle de formation, soit 1 ans.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Convention UFA est adoptée à l'unanimité (138).

f. Convention 3eme Prépa métiers : La présente convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel pour les 3èmes Prépa métiers liant les lycées partenaires.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention 3ème prépa métiers est adopté à l'unanimité (139).

g. Convention sciences Po : La présente convention a pour objet de définir les principes de coopération relative au PECED de Sciences PO Lyon entre les parties et leurs engagements pour la mise en place du partenariat. Elle précise les modalités de mise en œuvre des actions du Partenariat dans le lycée.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La convention avec Sciences Po est adoptée à l'unanimité (131).

h. Convention sur le parcours scolaire des étudiants de la section NDRC : Dans le cadre des nouveaux programmes, les élèves doivent mettre en place des actions de vente en lien avec différentes entreprises. La présente convention en définit le cadre de fonctionnement.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention sur le parcours scolaire des étudiants de la section NDRC est adoptée à l'unanimité (130).

i. Convention de mise à disposition de locaux scolaires (CEFI) : La présente convention vaut autorisation d'occupation temporaire, par l'organisateur, du domaine public régional constitué par les locaux scolaires du « lycée ». 25 et 26 octobre 2021 de 7h30 à 17h30.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : La Convention de mise à disposition de locaux scolaires (Région) est adoptée à l'unanimité. (134)

3> Attribution des logements de fonction

Monsieur Coursodon demande l'accord du conseil d'administration pour l'attribution par NAS des logements de fonction à compter du 01/09/2021. Deux actes sont soumis aux membres du conseil d'administration : un pour les personnels d'Etat et un autre pour les agents territoriaux.

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : L'attribution des logements de fonction par NAS pour les personnels Etat est adoptée à l'unanimité (119).

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : L'attribution des logements de fonction par NAS pour les personnels Région AURA est adoptée à l'unanimité (120).

4> Contrats AED

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020, il n'était plus opéré de distinction entre les moyens AED pour la surveillance et ceux relatifs aux assistants pédagogiques. Ces moyens constituaient une seule enveloppe, notifiée en dotation de postes d'AED.

Pour la rentrée 2021, la dotation ne fait plus apparaître d'assistants pédagogiques (ASP). Les moyens d'AED devront être complètement mobilisés pour la surveillance.

Nous utiliserons donc l'année prochaine nos 11,5 ETP pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative en lien avec le projet d'établissement. (Article L916-1 du code de l'Education)

Monsieur Coursodon demande l'autorisation du Conseil d'administration pour procéder au recrutement des personnels de droit public pour nos assistants d'éducation

16 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : L'autorisation de signer des contrats pour le recrutement des AED est adoptée à l'unanimité (127).

5> Calendrier PFMP et des alternants en BTS

Monsieur Coursodon présente le calendrier PFMP et des alternants en BTS.

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : Les calendriers PFMP et des alternants en BTS sont adoptés à l'unanimité (128).

6 > Liste des manuels scolaires

Monsieur Coursodon présente les listes des pochettes élèves pour les élèves du lycée général en 1ères et terminales STMG à faire acheter aux familles. Il rappelle que le coût de ces consommables doit rester raisonnable et ne pas dépasser le montant alloué aux élèves par la région (50€ par an attribué sur la carte pass'région)

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : La liste des manuels scolaire et des pochettes est adoptée à l'unanimité (126).

7 > Règlement intérieur :

Monsieur Coursodon rappelle les modalités de travail pour la mise à jour et la modification du règlement intérieur. Il présente les modifications ayant fait l'objet d'un contrôle par la DACE (modifications évoquées au CA précédent). La modification de l'article 9 du règlement intérieur concernant la ponctualité est ensuite abordée : L'accès en classe sera désormais possible jusqu'à 10 minutes après la 2^{ème} sonnerie et dans la limite de 5 retards par an. Les élèves devront au préalable être passés en vie scolaire. Au-delà de ces 5 retards, les élèves ne seront plus autorisés à rentrer en classe et devront attendre l'heure suivante.

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. (133)

8 > Voyage et sorties

Monsieur Coursodon présente la sortie scolaire à Walibi (Les Avenières) de 60 élèves de première ST2S. Accompagnés de 9 adultes, la sortie est prévue le 30 juin 2021.

Coût global 1 410 € dont 600 € de transport et 810 €, prix des entrées.

Pour précision : le coût par participant est fixé à 20 €.

11 voix POUR - 5 abstentions - 0 voix CONTRE : La sortie Walibi est adoptée à la majorité. (137)

9 > ANV et Remise gracieuse

M. Assunção présente au CA une Admission en Non Valeur pour une créance irrécouvrable détenue à l'encontre de l'Agence de Service et de Paiement. Cette créance est frappée de déchéance quadriennale. Mise au vote d'une Admission en non valeur pour un montant de 77.13 €.

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : L'ANV est adoptée à l'unanimité. (121)

M. Assunção présente au CA une demande de remise gracieuse pour une créance très difficilement recouvrable détenue à l'encontre d'une de nos anciennes élèves interne en 2018/2019. Cette élève est partie et son dossier a été envoyé à son nouvel établissement. Le transfert datant de plus d'une année l'élève n'est plus dans la base. Son nom étant trop courant l'huissier interrogé ne pense pas être en mesure d'assurer le recouvrement. En cas de non recouvrement les frais d'huissiers (minimum 150 €) seront à la charge de l'établissement. Etant donné le montant de la créance, une remise gracieuse est la meilleure solution pour apurer cette dette sans frais supplémentaires. Mise au vote d'une remise gracieuse pour un montant de 75.99 €.

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : L'ANV est adoptée à l'unanimité. (125)

10 > DBM / DO

DO : Monsieur Assunção présente au CA la décision de l'ordonnateur n°5. Cette dernière a pour but de rendre disponible les sommes nécessaires aux divers apurements votés précédemment.

- Service ALO : 77.13 € passent des frais de réception à l'apurement.
- Service SRH : 75.99 € passent des frais de réception à l'apurement.

DBM

✓ Pour information n° 7 à 10 :

- 7 : Nouvelle attribution de Fonds social (1 900 €) et de Fonds de vie lycéenne (800 €), création de la sortie Walibi (1 140 €).
- 8 : Acceptation du don de l'amicale des personnels pour le projet OMART (150 €).
- 9 : Acceptation du don de la maison des lycéen pour le projet OMART (300 €).
- 10 : Récupération du fonds social attribué en 2020 pour des voyages ayant été annulés (230 €).

✓ Pour vote n° 11

- Prélèvement sur fonds de roulement pour payer la participation des accompagnateurs pour la sortie Walibi (120 €).
- Transfert des Bourses d'équipement du service ALO au service VE où elles doivent être :
 - o 3 600 € pour l'ASSP
 - o 1 680 € pour l'OL.

16 voix POUR - 0 abstentions - 0 voix CONTRE : la DBM n° 11 est adoptée à l'unanimité (135).

11 > Questions diverses :

a) Bilan de l'AS et de la section sportive
Voir CR joints

Fin de la séance à heures 20h30.

Le Secrétaire de séance

O. MOYROUX



Le Provisieur

D. COURSDON



